



LEGENDE

Les tracés sont approximatifs et n'ont été représentés que pour information. Pour obtenir les tracés exacts des servitudes, il est conseillé de s'adresser aux services responsables.

Pour tous travaux ou projet de construction au voisinage de l'un des ouvrages, le service responsable devra être consulté afin de vérifier la conformité du projet par rapport à la servitude d'utilité publique liée à l'ouvrage concerné.

14 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Servitude **Bois Forêt** de protection des bois et forêts soumis au régime forestier

L'ensemble du ban communal est affecté par les servitudes T7 - servitudes instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Plan Local d'Urbanisme de Servigny-lès-Sainte-Barbe



PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1/5000e

APPROBATION DU P.L.U.
par D.C.M. du : 4 mai 2012

Atelier A4 architecture et urbanisme durables

NABIA WIKIANGRENIER Architecte D.P.L.G.
16 rue du Château Cédex - 57 009 METZ
Tél : 03 87 31 11 11 - Fax : 03 87 31 11 10
E-mail : info@ateliera4.fr

CESTE S.A. - Générale, Architecte et maître d'ouvrage
Zone de Vallée Emmanuelle Sola - 54 900 SUDOUX FRANCE
Tél : 03 83 70 00 00 - Fax : 03 83 70 00 00
E-mail : contact@ceste.fr